

**CONTRAT DE PERFORMANCE
DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**

**Entente de réinvestissement intervenue
entre le ministère de l'Éducation et l'Université Laval**

PRÉAMBULE

En juin 1999, les universités québécoises ont été conviées à un important chantier visant à renouveler les perspectives d'avenir de l'institution universitaire.

La démarche proposée s'articulait autour de trois volets : une politique des universités faisant état des attentes et des engagements du gouvernement à l'égard des universités; un plan de réinvestissement traduisant le niveau de financement que le gouvernement entendait consacrer aux établissements universitaires; enfin, une politique de financement servant à répartir de manière transparente et équitable l'ensemble des ressources financières mises à la disposition des universités par l'État.

Nous en sommes aujourd'hui au terme de cette démarche. En effet, le gouvernement du Québec adoptait, le 2 février 2000, la Politique québécoise à l'égard des universités. Deux mois plus tard, à l'occasion du Discours sur le budget 2000-2001, et dans la foulée du consensus du Sommet du Québec et de la jeunesse, le ministre des Finances annonçait le réinvestissement d'une somme de 1 milliard de dollars dans le domaine de l'éducation au cours de la période triennale de 2000-2001 à 2002-2003, dont 600 millions pour les universités. À compter de l'année 2002-2003, c'est une somme récurrente additionnelle de 300 millions de dollars qui sera consacrée à ces établissements. Enfin, en décembre 2000, le ministre de l'Éducation rendait publique la Politique québécoise de financement des universités, qui établit les principes d'une nouvelle formule de partage des ressources entre ces établissements.

Le contrat de performance est l'instrument par lequel l'université et le ministre de l'Éducation s'associent dans la mise en œuvre du réinvestissement accordé par le gouvernement. Dans le contrat de performance, l'université précise au ministre les objectifs, les projets, les cibles et les indicateurs de suivi qu'elle se donne et les moyens qu'elle entend mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs. Le ministre y précise ses engagements budgétaires pour les années 2000-2001 à 2002-2003. C'est à partir de ce contrat que se fera le suivi de l'atteinte des objectifs convenus.

Le contrat traite de la réussite, de l'offre de formation, de l'efficience dans la gestion, de la productivité du personnel et de l'équilibre budgétaire. À l'égard de ces éléments, l'université fait état de la situation et se fixe des objectifs.

Le contrat engage l'université et le ministre. En annexe se trouve le document préparé par l'université et adopté par son conseil d'administration. C'est sur la base de ce document que le présent contrat, qui seul engage les parties, a été établi.

LES ENGAGEMENTS DE L'UNIVERSITÉ

Soutien aux étudiantes et aux étudiants et réussite

L'Université Laval est l'une des universités du Québec où les professeures et professeurs à temps plein donnent la plus forte proportion de l'enseignement, soit 70 %. Pour l'Université, il s'agit d'un choix qui a contribué à faire en sorte qu'elle présente l'un des meilleurs taux de diplomation des universités du Québec.

De plus, les diplômes du baccalauréat sont généralement obtenus dans des délais satisfaisants. À la maîtrise et au doctorat, les délais sont trop longs et l'Université s'engage à les réduire. Elle se donne pour objectif de diminuer la durée des études d'un trimestre à la maîtrise et de deux au doctorat. À cette fin, elle resserrera l'encadrement et recourra à un programme de bourses pour soutenir la rédaction des mémoires et des thèses. En outre, elle encouragera de plus en plus le passage accéléré de la maîtrise au doctorat, pour les meilleurs étudiants et étudiantes, dans les secteurs où cela est possible.

La subvention relative au nombre de grades annoncée par le ministère de l'Éducation, soit 7 000 \$ au doctorat et 1 000 \$ à la maîtrise, sera, pour une bonne part, utilisée de façon complémentaire et très stratégique, dans les unités de base, selon une approche intégrée de soutien financier des étudiantes et étudiants et de développement des études supérieures.

En matière d'encadrement des étudiantes et étudiants, l'Université s'est donné un ensemble fort développé de moyens. Notons en particulier le Service d'orientation et de consultation psychologique. Soulignons de plus l'utilisation massive de stages, de programmes coopératifs, de projets d'application; en effet, plus de 80 % des programmes comportent des activités de formation pratique. À cet égard, l'Université s'engage à développer encore ces moyens pour que 85 % de ses programmes en comportent en 2002-2003.

L'ensemble des moyens mis en œuvre par l'Université Laval devrait lui permettre d'améliorer encore davantage la diplomation au baccalauréat, notamment, et de voir ses programmes de baccalauréat évoluer vers des taux plus uniformes et supérieurs à 70 %. En moyenne, l'Université atteindra un taux de diplomation de 75 % en 2003-2004 et de 80 % en 2007-2008. Aux cycles supérieurs, les taux de diplomation passeront de 60 % à 66 % et de 50 % à 55 %, pour la maîtrise et le doctorat respectivement.

L'atteinte des objectifs convenus et les mesures afférentes ne devront, d'aucune façon, avoir pour effet de mettre en cause les exigences de qualité de l'établissement.

Le tableau qui suit présente une projection des résultats attendus en matière de diplomation à l'Université Laval.

TAUX DE DIPLOMATION AUX PROGRAMMES DE BACCALAURÉAT À L'UNIVERSITÉ LAVAL

SECTEUR	TAUX DE DIPLOMATION ¹		
	1999-2000 ²	2003-2004 ^{3*}	2007-2008 ⁴
Sciences de la santé	92 %	88 %	93 %
Sciences pures et appliquées	79 %	80 %	82 %
Arts, Lettres et Sc. Humaines	67 %	66 %	75 %
Éducation	77 %	82 %	88 %
Administration	80 %	73 %	85 %
Droit	85 %	82 %	88 %
Ensemble de l'Université	74 %	75 %	80 %

* On notera que l'Université dispose de peu de moyens pour influencer sur le taux de diplomation en 2003-2004, les étudiantes et les étudiants de la cohorte correspondante, soit celle de l'automne 1997, étant déjà inscrits depuis trois ans et demi.

Offre de formation

L'Université Laval vise à contribuer fortement à l'accroissement du taux de fréquentation universitaire des Québécoises et des Québécois francophones, surtout dans les programmes de baccalauréat, là où la formation qualifiante est le plus susceptible de faciliter l'intégration au marché du travail.

C'est pourquoi elle utilise avec circonspection les critères de sélection et le contingentement dans le processus d'admission. Après avoir aboli, en 1996, les critères de sélection (rang centile) dans l'ensemble de ses programmes non contingentés, l'Université n'a constaté ni diminution de la moyenne cumulative des étudiantes et étudiants, ni accroissement du nombre d'étudiantes et d'étudiants en difficulté.

¹ Taux de diplomation à l'Université Laval pour les étudiantes et les étudiants inscrits à temps plein aux activités de leur programme à la première session d'inscription.

² Cohorte A-1993 au premier trimestre.

³ Prévisions, cohorte A-1997.

⁴ Prévisions, cohorte A-2001

Elle entend maintenir non contingentés la grande majorité (77 %) de ses programmes.

Par ailleurs, l'Université a entrepris une grande opération de reconfiguration de ses programmes de baccalauréat qui conduira, à son terme, à l'abolition des actuels programmes de baccalauréat avec majeure. Cette opération aura notamment pour effet une simplification des règles de composition des programmes qui mènera à un réaménagement interne de ceux-ci en fonction d'un tronc commun de cours obligatoires, à la détermination de concentrations ou de profils particuliers et à l'exigence d'un bloc de 15 unités d'activités de formation prises dans des domaines du savoir différents de celui de la discipline principale.

Une vingtaine de programmes de baccalauréat « nouvelle version » sont offerts depuis l'automne 2000. En 2000-2001, 30 programmes auront été reconfigurés; pour 2001-2002 et 2002-2003, on en aura reconfiguré 43 et 50 respectivement.

La rationalisation des banques de cours s'inscrit en complémentarité de la reconfiguration des programmes. Elle se réalise d'abord par la fermeture de cours indûment spécialisés ou n'ayant attiré que très peu d'étudiantes et d'étudiants depuis plusieurs années. La rationalisation vise aussi la mise en commun de cours entre plusieurs programmes, ce qui permet à la fois d'assurer une offre plus large de sujets et de répondre à l'appel à l'interdisciplinarité lancé par la Commission d'orientation de l'Université.

Enfin, l'Université Laval a mis au point une approche unique pour assurer une formation plus ouverte sur les réalités internationales. Le Profil international permettra à 20 % des étudiantes et des étudiants de chaque cohorte de maîtriser une langue seconde et de faire un stage d'étude dans une université partenaire à l'étranger. D'ici 2004, tous les programmes de baccalauréat offriront un Profil international.

Aux cycles supérieurs, l'Université Laval s'attachera particulièrement à augmenter la fréquentation de ses programmes de doctorat, cycle de formation où le Québec accuse un retard sur l'Amérique du Nord et ne forme pas, en nombre suffisant, les spécialistes hautement qualifiés requis pour appuyer ses efforts de développement socio-économique.

En conformité avec son caractère international grandissant, l'Université s'efforcera d'accueillir aux deuxième et troisième cycles un nombre croissant d'étudiantes et d'étudiants étrangers, en provenance principalement de la Francophonie et de l'Amérique latine.

De plus, l'Université prépare plusieurs nouveaux programmes et plusieurs mises à jour de programmes de façon à mieux assurer la pertinence de son offre de formation.

L'Université envisage d'en arriver à ce que la plupart de ses enseignements s'appuient sur les technologies de l'information et de la communication et que la grande majorité de ses étudiantes et étudiants disposent d'un ordinateur personnel branché sur les réseaux.

Enfin, l'Université Laval veut répondre énergiquement aux besoins en formation continue de la population, en partenariat avec les employeurs, les associations professionnelles et les collèges. Elle prévoit que ses interventions se feront de plus en plus dans le cadre d'offres de formation sur mesure, afin de bien répondre aux besoins des travailleuses et des travailleurs ainsi que des employeurs.

Pour la formation continue, l'indicateur utilisé, qui n'en est qu'un parmi d'autres, est le nombre d'unités d'éducation continue (UEC). L'objectif général est de maintenir une croissance annuelle de 5 %, ce qui donnerait, pour 2002-2003, 23 000 UEC par rapport à 20 200 en 1999-2000.

Une université efficiente

Les résultats obtenus démontrent que l'Université a préféré investir ses ressources dans l'enseignement plutôt que dans le soutien. Il en résulte des coûts moyens par étudiant, au chapitre des dépenses d'administration et de terrains et bâtiments, de 365 \$ inférieurs à la moyenne québécoise. C'est aussi grâce à ce choix qu'elle réussit à faire assurer 70 % des enseignements par des professeures et des professeurs de carrière.

L'Université poursuivra le renouvellement stratégique du corps professoral, dans le respect de sa mission fondamentale et de manière à assurer la disponibilité des expertises nécessaires au maintien de la qualité de ses programmes de formation et de recherche, à maintenir un haut taux de participation des professeures et professeurs à l'enseignement, à protéger les équipes de recherche les plus performantes et à permettre le développement de nouveaux regroupements de chercheuses et de chercheurs. À cet effet, dans le respect de son plan de redressement financier qui, compte tenu des programmes de chaires, prévoit globalement le renouvellement de deux tiers des postes libérés par des départs, c'est au moins 300 professeures et professeurs que l'Université devra recruter au cours des cinq prochaines années.

À l'Université Laval, la charge de travail est déterminée au niveau de chaque unité d'enseignement et de recherche et s'appuie sur une formule de modulation entre les différentes composantes que représentent les tâches d'enseignement, de recherche, de participation à la vie de l'Université et de service à la collectivité.

Pendant la période 1996-1999, le corps professoral a diminué de 10 %. Pendant la même période, le nombre d'inscriptions a augmenté de près de 5 % et le nombre de diplômés de plus de 2 %. Le ratio professeur-étudiant a ainsi augmenté de 13 %. L'Université poursuivra sur cette lancée et entend porter le nombre de grades émis par professeur de 4, qu'il était en 1999-2000, à 4,28 en 2002-2003. Par ailleurs, le pourcentage de professeures et de professeurs de l'Université Laval détenant des fonds externes de recherche a augmenté de 5 % alors que le montant moyen obtenu par professeur est passé de 71 K \$ à 95 K \$. Tout ceci souligne l'efficacité du corps professoral.

Les moyens de mesurer la tâche professorale doivent toutefois être améliorés pour l'ensemble des universités québécoises et, dans ce contexte, l'Université Laval, qui détient une expertise dans l'établissement d'indicateurs, s'engage à collaborer avec le Ministère en ce domaine.

L'Université Laval contribue à l'efficacité du système général d'enseignement supérieur. Outre qu'elle collabore avec les autres universités en matière de recherche scientifique, elle le fait également en enseignement, notamment en participant à 14 programmes conjoints. De plus, elle a créé avec les établissements d'enseignement collégial des relations qui font figure de modèle.

Ainsi elle facilite la transition des étudiantes et étudiants entre les deux ordres d'enseignement, créant au besoin des passerelles spéciales qui permettent de reconnaître à l'Université certains cours réussis au collégial. À la seule Faculté des sciences et de génie, des équivalences allant de trois à trente unités ont été établies pour plus d'une trentaine de programmes techniques du collégial; on compte une vingtaine de passerelles semblables dans d'autres facultés.

L'Université élabore des profils intégrés de formation, par exemple en informatique avec le cégep François-Xavier Garneau, en musique avec le cégep d'Alma et le Collège Notre-Dame-de-Foy, en arts médiatiques et en biotechnologie avec le cégep Lévis-Lauzon, et en assurances et services financiers avec le cégep de Sainte-Foy; plusieurs autres projets de ce type sont à l'étude dans la région de Québec, tout comme avec d'autres établissements de l'est du Québec.

L'Université s'engage à développer davantage ses liens avec les établissements d'enseignement collégial et à mettre sur pied de nouveaux cheminements DEC-BAC harmonisés, notamment dans les secteurs des sciences, de la foresterie, de l'administration, des sciences infirmières et de l'agriculture.

En recherche, avec les 146 M\$ en subventions et contrats qu'ont réussi à obtenir ses chercheuses et ses chercheurs en 1999-2000, dans un contexte extrêmement compétitif, l'Université Laval se maintient dans le groupe de tête des dix premières universités canadiennes; ses activités de recherche sont particulièrement intenses dans tous les secteurs clés du développement technologique, économique, social et culturel tels l'optique, les télécommunications, les matériaux, les biotechnologies, la culture, le patrimoine et la médecine.

La valeur totale des subventions et contrats de recherche obtenus par les chercheuses et les chercheurs passera de 146 M\$ en 1999-2000 à 170 M\$ en 2002-2003. En moyenne, le financement pour la recherche reçu par professeur augmentera de plus de 20 %, passant de 97 000 \$ en 1999-2000 à 120 000 \$ en 2002-2003. De plus, la proportion des professeuses et des professeurs impliqués en recherche subventionnée augmentera de 56 % qu'elle est aujourd'hui à 58 % en 2003.

Pour ce qui est des programmes des grands organismes subventionnaires canadiens, l'Université Laval, parmi l'ensemble des universités canadiennes, arrive globalement cinquième au Conseil de recherches en sciences humaines, septième au Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie et huitième aux Instituts de recherche en santé du Canada.

En ce qui concerne les programmes du gouvernement du Québec, l'Université Laval occupe parmi les universités québécoises la deuxième place au Fonds FCAR et la première au Conseil québécois de la recherche sociale.

Équilibre budgétaire

L'Université Laval s'engage à atteindre l'équilibre budgétaire en 2003-2004, comme le montre le Plan de résorption du déficit qu'elle a présenté et que nous reproduisons au tableau I.

Tableau I

**Plan de résorption du déficit (horizon de 2000-2001 à 2006-2007)
et données réelles pour 1997-1998, 1998-1999 et 1999-2000
(en millions de \$)**

	Phase I				Phase II					
	1997-98	1998-99	1999-00	2000-01 Prévision	2001-02	2002-03	2003-04	2004-05	2005-06	2006-07
REVENUS										
- subvention du MÉQ*	216,2 \$	208,6 \$	221,7 \$	242,1 \$	253,6 \$	279,4 \$	285,7 \$	292,3 \$	298,9 \$	305,7 \$
- droits de scolarité	46,9 \$	47,4 \$	47,9 \$	48,0 \$	48,2 \$	48,4 \$	48,6 \$	48,8 \$	49,0 \$	49,2 \$
- autres revenus	20,2 \$	19,4 \$	22,6 \$	18,3 \$	18,2 \$	18,6 \$	18,8 \$	18,7 \$	18,4 \$	18,2 \$
TOTAL	283,3 \$	275,4 \$	292,2 \$	308,4 \$	320,0 \$	346,4 \$	353,1 \$	359,8 \$	366,3 \$	373,1 \$
DÉPENSES										
- enseignement et recherche	218,7 \$	212,2 \$	217,6 \$	236,6 \$	237,3 \$	246,6 \$	247,9 \$	250,8 \$	255,8 \$	262,2 \$
- soutien ens et rech	82,7 \$	76,7 \$	80,1 \$	83,2 \$	85,8 \$	88,7 \$	89,9 \$	90,8 \$	91,8 \$	92,8 \$
- développement rech.	4,9 \$	4,2 \$	4,3 \$	5,8 \$	6,3 \$	6,5 \$	6,7 \$	6,9 \$	7,1 \$	7,3 \$
<i>sous-total</i>	<i>306,3 \$</i>	<i>293,1 \$</i>	<i>302,0 \$</i>	<i>325,6 \$</i>	<i>329,4 \$</i>	<i>341,8 \$</i>	<i>344,5 \$</i>	<i>348,5 \$</i>	<i>354,7 \$</i>	<i>362,3 \$</i>
- service de la dette	0,4 \$	3,9 \$	5,8 \$	6,2 \$	7,1 \$	7,7 \$	7,6 \$	7,5 \$	7,2 \$	7,0 \$
- dépenses excep de ret	19,9 \$	6,1 \$	10,3 \$							
TOTAL	326,6 \$	303,1 \$	318,1 \$	331,8 \$	336,5 \$	349,5 \$	352,1 \$	356,0 \$	361,9 \$	369,3 \$
SURPLUS/DÉFICIT										
avant subv excep du MÉQ	(43,3 \$)	(27,7 \$)	(25,9 \$)	(23,4 \$)	(16,5 \$)	(3,1 \$)	1,0 \$	3,8 \$	4,4 \$	3,8 \$
Subvention excep MÉQ		29,2 \$	17,3 \$							
DÉFICIT ACCUMULÉ	(83,3 \$)	(81,8 \$)	(90,4 \$)	(113,8 \$)	(130,3 \$)	(133,4 \$)	(132,4 \$)	(128,6 \$)	(124,2 \$)	(120,4 \$)

* Ne comprend pas les subventions pour le soutien à l'enseignement médical et les bourses pour études à l'extérieur du Québec.

Plan de réinvestissement de l'Université

En considération des orientations et engagements présentés précédemment, l'Université et le Ministère s'entendent sur les priorités du budget de réinvestissement préparé et proposé par l'Université (voir le tableau présenté ci-dessous).

Projet de réinvestissement pour les années 2000-2001 à 2002-2003 (en million de \$)			
	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Redéploiement des effectifs professoraux	10,4 \$	11,1 \$	19,8 \$
Personnel enseignant associé et auxiliaire	3,6 \$	4,9 \$	6,6 \$
Soutien maîtrise et doctorat	3,0 \$	3,5 \$	4,0 \$
Développement de la recherche	2,3 \$	2,8 \$	3,0 \$
Recrutement et développement de l'institution	0,4 \$	1,3 \$	2,6 \$
Formation des maîtres	0,8 \$	0,9 \$	1,2 \$
Soutien à l'insertion professionnelle et stages à l'étranger	3,5 \$	3,5 \$	3,5 \$
Bibliothèque	0,6 \$	1,2 \$	1,8 \$
Amélioration des TIC pour les étudiants	2,6 \$	3,1 \$	5,6 \$
Spécificités de l'Université (financement d'appoint)	5,0 \$	5,0 \$	5,0 \$
Formation continue et besoins particuliers	—	—	3,0 \$
TOTAL	32,2 \$	37,3 \$	56,1 \$

Le tableau qui précède comprend des dépenses de 14,9 M\$ qui sont la suite récurrente d'un réinvestissement entrepris dès l'année 1999-2000.

Enfin, à plus long terme, les universités québécoises doivent pouvoir maintenir une situation concurrentielle par rapport aux autres universités canadiennes. Dans la suite de la Déclaration commune du Sommet du Québec et de la jeunesse de février 2000, l'Université Laval collaborera à la mise en place d'un mécanisme de suivi des ressources dont disposent les universités québécoises par rapport aux universités canadiennes.

Choix stratégiques de développement

L'Université présente son plan de développement pour les prochaines années selon quatre grandes orientations, convenues avec le Ministère.

La première orientation stratégique repose sur l'acquisition par l'étudiante et l'étudiant d'une formation de qualité qui lui permette de travailler à l'échelle du monde. Elle comprend, en particulier, la reconfiguration de l'ensemble des programmes de baccalauréat, qui devrait être terminée pour l'automne 2004. Elle comprend aussi l'internationalisation de la formation.

Le premier objectif de la politique d'internationalisation de la formation veut que, sur un horizon de cinq ans, tous les étudiants et étudiantes reçoivent une formation internationale de base, c'est-à-dire qu'ils puissent acquérir une connaissance d'usage d'une deuxième langue et participer à des cours de sensibilisation aux réalités interculturelles et internationales dans leur discipline. Le nombre de programmes comprenant des activités de formation internationale passera de 30 en 2000 à 50 en 2002.

Le deuxième objectif de la politique d'internationalisation de la formation veut que, toujours sur un horizon de cinq ans, au moins 10 % des étudiantes et étudiants de chaque cohorte participent à un programme international. On prévoit qu'en 2001-2002, une quarantaine de programmes compteront ainsi des étudiantes et étudiants en séjour d'études à l'étranger; en 2002-2003, il s'agira d'une cinquantaine de programmes et, en 2003-2004, de l'ensemble des programmes de baccalauréat. Le nombre d'étudiantes et d'étudiants touchés passera de 125 à 400, entre 2000-2001 et 2002-2003.

La deuxième orientation stratégique traite du développement des études supérieures. L'Université Laval s'attend à ce que son effectif étudiant global soit stable au moins jusqu'en 2003. Cependant, elle s'attend aussi à un déplacement entre les cycles d'études, soit à une croissance de l'effectif aux deuxième et troisième cycles.

L'Université Laval s'est donné comme objectif de voir les étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles en venir à constituer 25 % de son effectif étudiant, alors qu'ils en représentent 20 % à l'heure actuelle. Cet objectif devrait être atteint d'ici quatre ans.

La troisième orientation stratégique concerne l'évolution de la recherche universitaire vers des secteurs de calibre international au sein des réseaux interétablissements.

En matière de gestion de la recherche, l'Université Laval continuera d'encourager les chercheuses et les chercheurs à se rassembler au sein de groupes afin de bénéficier des synergies qui deviennent alors possibles. Le nombre de groupes de recherche reconnus passera de 34 en 1999-2000 à 38 en 2002-2003.

La quatrième orientation stratégique de l'Université Laval a trait à l'enrichissement des relations avec les partenaires. De façon générale, l'action de l'Université et de son personnel en cette matière se traduit par des collaborations à diverses initiatives, des offres de formation continue, une concertation poussée avec les établissements d'enseignement collégial, un appui au transfert technologique, des ententes de partenariat et une participation marquée au développement socio-économique.

Enfin, l'Université s'implique de plus en plus dans la valorisation de la recherche qui s'effectue en son sein. En 1999-2000, elle recevait plus de 52 M\$ en contrats de recherche visant la résolution de problèmes concrets. Son engagement grandissant en valorisation de la recherche – l'Université Laval est à l'origine du lancement d'une centaine d'entreprises, principalement de haute technologie – aboutit à la création, cette année, d'une Société de valorisation des résultats de la recherche dont le rôle sera de favoriser la commercialisation des produits de sa recherche.

LES ENGAGEMENTS DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Le Ministère soutiendra l'Université Laval dans la réalisation de ses projets et des engagements qu'elle prend dans le présent contrat de performance. À cette fin, comme l'illustre le tableau ci-dessous, l'Université Laval pourra disposer d'un réinvestissement général et spécifique totalisant 125,6 M\$ au cours de la période 2000-2001 à 2002-2003 dans le cadre de l'application de la Politique de financement des universités. À compter de l'année 2001-2002, l'octroi des sommes prévues sera conditionnel à l'atteinte des résultats convenus.

Université Laval	Année universitaire 2000-2001	Année universitaire 2001-2002	Année universitaire 2002-2003	Total 2000-2003
<i>En milliers de dollars</i>				
Réinvestissement dans la subvention de base par rapport à la subvention 2000-2001 selon la nouvelle formule	10 351,3	19 193,0	38 245,0	67 789,3
Somme additionnelle accordée dans la subvention de base pour le rayonnement régional (incluant rôle particulier pour la bibliothèque, la médecine dentaire et la musique)	3 500,0	3 500,0	3 500,0	10 500,0
Subventions spécifiques:				
Majoration de l'ajustement relatif aux grades	1 898,6	1 898,6	1 898,6	5 695,8
Soutien aux NTIC	3 151,5	3 151,5	3 151,5	9 454,5
Soutien à l'insertion professionnelle	1 647,4	1 647,4	1 647,4	4 942,2
Soutien à la formation initiale du personnel enseignant	764,0	764,0	764,0	2 292,0
Bourses pour études à l'extérieur du Québec	1 909,2	1 909,2	1 909,2	5 727,6
Soutien au mandat de la Faculté d'agriculture et d'alimentation	2 500,0	2 500,0	2 500,0	7 500,0
Soutien au mandat de la Faculté de foresterie et de géomatique	2 500,0	2 500,0	2 500,0	7 500,0
Maîtrise en orthophonie	-	200,0	-	200,0
Transition 2000-2001	4 000,0			4 000,0
TOTAL	32 222,0	37 263,7	56 115,7	125 601,4

Les sommes précisées dans le tableau qui précède sont établies sous réserve des crédits votés annuellement par l'Assemblée nationale et du respect par l'Université des dispositions prévues dans les règles budgétaires annuelles, et sous réserve également de la variation des paramètres propres à chaque établissement universitaire (l'effectif étudiant et les superficies reconnues aux fins de financement influencent la part du réinvestissement accordée à chaque université). Ces sommes sont aussi établies sous réserve des modifications qui seront apportées à la suite des travaux mentionnés dans la nouvelle politique de financement.

Dans ce tableau, la somme récurrente de 3,5 M\$ ajoutée à la subvention de base est allouée à l'Université Laval pour l'aider à assumer son rôle particulier, analogue à celui reconnu à certaines constituantes de l'Université du Québec, dans la région de Québec, notamment en ce qui concerne les services que rend sa bibliothèque à plusieurs établissements d'enseignement supérieur et de recherche et par les activités conduites par sa Faculté de médecine dentaire et sa Faculté de musique. La somme récurrente de 2,5 M\$ est ajoutée aux subventions spécifiques pour soutenir les activités de la Faculté de foresterie et de géomatique; et une somme récurrente de 2,5 M\$ est aussi ajoutée aux subventions spécifiques pour soutenir les activités de la Faculté d'agriculture et d'alimentation. Au total, les ajustements récurrents ainsi reconnus à l'Université s'élèvent à 8,5 M\$.

Une subvention non récurrente de 4,0 M\$ est aussi allouée en 2000-2001 comme mesure de transition dans le cadre de la mise en application de la nouvelle formule de financement; enfin, une allocation additionnelle de 0,2 M\$ est consentie à l'Université Laval en 2001-2002 pour l'acquisition des équipements requis lors de l'implantation de la maîtrise en orthophonie. Par ailleurs, le projet de doctorat en santé communautaire est autorisé. L'ensemble des moyens supplémentaires reconnus à l'Université Laval contribueront au maintien de sa position parmi les grandes universités de recherche.

Le réinvestissement brut résumé dans le tableau qui précède s'élève à 125,6 M\$. Toutefois, l'application de la nouvelle formule de financement, n'eut été du réinvestissement annoncé, aurait entraîné une diminution de la subvention annuelle d'environ 12,7 M\$ par rapport à celle qui aurait été accordée à partir de la formule antérieure. Ainsi, au cours de la période 2000-2003 visée par le réinvestissement, l'Université Laval pourra bénéficier globalement d'un ajout net de ressources totalisant 87,5 M\$.

La mise en œuvre de la Politique québécoise de financement des universités, la formule d'allocation des ressources financières que cette politique établit et la conclusion du contrat de performance constituent des changements profonds et porteurs dans les relations qu'entretiennent le ministère de l'Éducation et les universités.

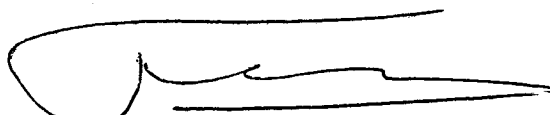
Plus qu'un moyen de suivi, le contrat de performance se veut d'abord un instrument moderne de dialogue continu et de partenariat qui engage l'Université et le Ministère à l'égard du développement de l'enseignement supérieur.

Signé à Sainte-Foy le 21 février 2001

Le ministre d'État à l'Éducation
et à la Jeunesse


FRANÇOIS LEGAULT

Le recteur de l'Université Laval


FRANÇOIS TAVENAS

Le président du conseil d'administration


RICHARD DROUIN